Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 30 Rabiaa I 1444
26 Octobre 2022

N° 127

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1851**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1854**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1858**
Homologation de résolutions **1859**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1859**
Avis aux créanciers..... **1862**
Convocations
Sociétés anonymes **1863**
Divers
Avis au public..... **1865**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Distribution des fonds de liquidation

LINCOLN ELECTRIC

(Branche en cours de liquidation)

Siège social : Immeuble Mazars Lac Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1281149Q/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la Branche LINCOLN ELECTRIC annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la Branche LINCOLN ELECTRIC en date du 22 décembre 2021, enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 8 mars 2022 sous le numéro 22801049, Quittance n°2008 et déposée, au Centre National du Registre des Entreprises - Guichet Central le 9 mars 2022 sous le numéro 202216129, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et qu'il n'existe pas un produit de liquidation à distribuer.

Les créanciers éventuels de la Branche LINCOLN ELECTRIC ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la Branche LINCOLN ELECTRIC à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, Tunis - 1001.

2022T01148SANB2

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

Société LA LYRE IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 20 000 000 de dinars divisé en 500 000 actions de 10 Dinars chacune

Identifiant Unique : 1510267Y

Matricule Fiscal : 1510267Y/AP000

«Titres participatifs La Lyre Immobilière 2022»

Emission de titres participatifs

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 septembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau - Rue de Syrie Tunis en date du 19/10/2022 sous le numéro d'enregistrement 22804756 et la quittance n°7415, il a été décidé l'émission de titres participatifs à hauteur de treize millions de (13.000.000) de dinars sur une période de dix-sept (17) ans en une émission sur l'exercice 2022.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) pour son montant global.

L'assemblée générale ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 1er septembre 2022 d'émettre des titres participatifs dans la limite de Treize millions (13.000.000) de dinars qui sera réservée à la souscription de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) pour une période de dix-sept (17) ans à compter de la date de la souscription selon les conditions suivantes :

I. Renseignements relatifs à l'opération

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à Treize millions (13.000.000) de dinars, divisée en un million trois cent mille (1.300.000) titres participatifs d'une valeur nominale de dix (10) dinars.

2. Période de souscription :

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de Trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société.

II. Caractéristiques des titres émis :

1. La législation sous laquelle les titres sont créés : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Nature des titres : Titres de créance.

3. Forme des titres participatifs : les titres sont nominatifs.

4. Cessibilité des titres participatifs : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

5. Modalité de souscription : en numéraire.

6. Date de règlement : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Date de jouissance : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

8. Durée : 17 ans;

9. Taux d'intérêt :

Taux fixe : La partie fixe est calculée sur la valeur nominale de chaque titre participatif, est constituée par un intérêt annuel égal à 0.5 %.

Taux variable : le taux variable, si l'excédent brut d'exploitation est supérieur à Zéro (0), est confondu et non cumulé avec la rémunération fixée à 5% de l'Excédent Brut d'Exploitation de la Lyre Immobilière si ce dernier est supérieur à Zéro (0) pour l'émission des titres participatifs d'un montant de quarante millions (40.000.000) de dinars décidée lors de l'assemblée générale ordinaire du 10/3/2022 (dont le PV est enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 18/4/2022 sous le n°22801688 quittance n°43653), de telle sorte qu'un seul taux de 5% sera calculé sur la totalité des titres des deux émissions soit cinquante-trois millions (53.000.000) de dinars.

10. Remboursement : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

11. Etablissement domiciliaire : l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société.

12. Modalités et délai de délivrance des titres : le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

13. Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR). L'émission de titres participatifs sera donc réservée à cette dernière.

14. Marché des titres : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.

15. Garantie : les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

16. Juridiction compétence : Tout litige sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I. A cette fin, la Société élit domicile à son siège à Tunis.

2022T01153SANB2

Appel au versement de la deuxième partie de l'augmentation du capital

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

MF : 0028603T/A/M/000

En vertu du PV du conseil d'administration du 19/10/2022 enregistré à la recette des finances de Soliman le 20/10/2022 sous le numéro 22702100, qui a décidé de faire appel au versement de la deuxième partie de l'augmentation du capital pour 200 000 DT selon l'AGO du 18/5/2022 et récépissé de dépôt à RNE n°AC 07722022.

Le deuxième versement sera effectué auprès de STB banque de Hammam-Lif 26 Av. Habib Bourguiba, compte indisponible numéro 10105057109872978808.

2022R02525SANB2

Avis

S.A.M.M Test & Automation SA

Totalement exportatrice

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : Lot 60 Z.I Chotrana, La Soukra 2036 Ariana

Identifiant unique : 1311394W

MF : 1311394W/A/M/000

Matricule CNSS : 537755-84

Suivant procès-verbal des délibérations du conseil d'administration de la société réuni le 13/10/2022 enregistré le 17/10/2022 à la recette des finances de Raoued sous le numéro 22704341 quittance n°11112093 il a été décidé :

- Proposition d'augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription - Arrêté du rapport du Conseil d'administration sur la modalité de réalisation de l'augmentation du capital

- Convocation d'une AGO et fixation de son ordre du jour

- Convocation d'une AGE et fixation de son ordre du jour et proposition de résolution.

Et suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société réunie le 13/10/2022 enregistré le 17/10/2022 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis sous le numéro22504706 quittance n°7347 il a été décidé :

- Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription d'un montant global d'un million Trente mille quatre cent dinars (1.030.400) dinars réservée au FCPR INKADH, Fonds Commun de Placement à Risque, géré par la société MAC Private Management pour le porter de Deux Millions (2.000.000) Dinars à Trois million trente mille quatre cent (3.030.400) dinars, divisé en Trente mille trois cent quatre (30304) actions nominatives de cent (100) Dinars chacune, et pouvoirs au conseil d'administration à cet effet.

- Agrément de nouvel actionnaire

- Modification de l'article 6 des statuts.

Les fonds objet de la souscription avec le bulletin de souscription ont été déposés à la Banque AMEN BANK au compte indisponible n°07121018134000002347 Agence Centre Affaire Berges du Lac, pour y être conservés jusqu'à l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales.

Un exemplaire du procès-verbal de l'AGE a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18/10/2022 sous le n°AC031372022.

2022402603SANB2

Augmentation du capital

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue El Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2022 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 10/8/2022 récépissé M072024 n°22703498 et la déclaration de souscription et de versement enregistrée sous le numéro 7131 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis en date du 7/10/2022 quittance 22804534 et la liste des souscripteurs enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis en date du 7/10/2022 quittance 7130 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n° 2022104496 le 19/10/2022, les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» ont réalisé l'augmentation du capital social par émission de nouvelles actions en numéraire de l'ordre de 2 000 001 actions nouvelles avec une valeur nominale de 5 dinars l'action, portant ainsi le capital de la société de dix millions de dinars (10 000 000 DT) à vingt millions cinq dinars (20 000 005 DT).

2022402605SANB2

Gestion de sociétés

Avis d'information

BAOBAB TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598 V

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 septembre 2022 à 10h au siège social de la société; enregistré à la recette des finances de Tunis le 3 octobre 2022 sous le n°22804430 quittance n°6992 et déposé au RNE le 7 octobre 2022 dossier n°202295547, le Conseil d'Administration a décidé de :

- Accepter la démission de Monsieur Emmanuel Decamps de son poste de Directeur Général.

- Nommer Madame Awatef Mechri, en tant que Nouvelle Directrice Générale pour une période de trois ans renouvelables.

2022402622SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

ACIER MECANIQUE TUNISIE Sarl

Capital social : 1.230.800 DT

Zone portuaire Radés Ben Arous 2040

IU : 0894688P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/6/2022 enregistré le 28/6/2022 à la Recette des Finances Place de République - Radés sous le n° 22701785 quittance n°M050698 dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 18/10/2022 sous le n°2022102663 il y a eu lieu :

- L'approbation des états financiers pour l'année 2021 et quitus au Gérant sur la gestion de l'exercice 2021.

- Le renouvellement du mandat du cabinet MIL CONSULTING représenté par M. Imed Loukil en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T01143SRLB2

Société de services pour la sécurité et l'environnement de l'industrie "SESCO"

S.A.RL au capital de 20.000DT

Siège social : Rue Tebrize Résidence Houda -Bloc -B-Riadh Naser, 2037 Ariana

IU : 615320 F

MF : 615320 F/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 6/10/2022 enregistré à la Recette des finances El Menzeh VI le 10 octobre 2022 sous le n°22706962 Quittance 139445 dont une copie a été déposée au RNE (GC- TUNIS) le 13/10/2022 sous le n°126 (provisoires)

Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr Imed Kallel (C.I.N n°05339614) Cogérant de la société

- Messieurs Ahmed et Imed Kallel sont désignés comme gérant et cogérant pour une durée illimitée au moins qu'une décision contraire des associés soit prise en assemblée générale extraordinaire.

- La modification du paragraphe 2 des articles 16 des statuts de la Société.

2022T01144SRLB2

Société des Travaux des Eaux et Assainissement

Siège social : 49 Rue Ahmed Tlili Ouedref 6052 Metouia

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances de Ghanouch le 5/10/2022 sous le n°22800425 quittance M016690. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 5/10/2022 il a été décidé la nomination de Mr Ridha Ben Mabrouk Zaid Gérant de la société.

2022R02543SRLB2

ART MARTIN CONFECTION SARL

Capital : 10 000 DT

Identifiant Unique : 1181454Q

Z.I. Béni Khiar 8060 Béni Khiar

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 30/6/2019, enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 18/7/2019 sous le n°19501019 Quittance n°M028248 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16 Août 2019. Il a été décidé la liquidation anticipée de la Société Art Martin Confection et la désignation de Mr Olivier MARTIN comme liquidateur.

Et sur ce, en application des dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales toute opposition doit être communiquée au liquidateur et ce, dans un délai de 90 jours à partir de la date de publication de cet avis.

2022402608SRLB2

SECNOLOGY - SRL

Capital : 1000 DT

Identifiant Unique : 0973958J

26 Rue La miséricorde, La Gazelle 2083 Ariana

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2022, enregistré à la recette des finances Raoued le 20/5/2022 sous le n°22502008 Quittance n°M66398 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 23 septembre 2022. Il a été décidé la liquidation anticipée de la Société Secnology et la désignation de Mr Fayçal KABANI comme liquidateur.

Et sur ce, en application des dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales toute opposition doit être communiquée au liquidateur à l'adresse 26 Rue La miséricorde, La Gazelle 2083 Ariana et ce, dans un délai de 90 jours à partir de la date de la publication de cet avis.

2022402609SRLB2

Société : TSG TUNISIA

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 35.700 dinars

Matricule fiscal : 000306 R

Siège social : 114 Avenue de l'Union du Maghreb Arabe - 2036 la Soukra

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 02 Février 2022, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 15 février 2022, sous le n°22701201, Quittance n°M19710 et déposé au registre national des entreprises le 14 octobre 2022 quittance n°2022100836, le gérant de la société TSG Tunisie Mr Paul Pedepart-Laméchinou a délégué à Mr Vincent Marie LECLERC, directeur général de la société, la totalité de ses pouvoirs conformément à l'article 14 des statuts enregistrés à la recette des finances d'Ariana le 02 Mars 2022, sous le n°22701733, Quittance n°M28251 et déposé aux registres national des entreprises le 14 octobre 2022 quittance n°2022100836.

A cet effet, Mr Vincent Marie LECLERC aura les pleins pouvoirs pour représenter la société en toute circonstance.

2022402619SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société mutuelle de services agricoles

«beekeeper's house»

Siège social : Cité commerciale Thibar 9022

Identifiant fiscal : 1592743H

Selon le PV de l'assemblée générale de la société mutuelle de services agricoles beekeeper's house du 10-8-2022, sis à la cité commerciale à Thibar, enregistré à la recette des finances Téboursouk le 9 septembre 2022 sous le numéro 22700766, quittance n°M017482.

Il a été décidé la nomination d'un nouveau comité à la majorité des présents à compter de la date précitée :

Hibatouallah Djebbi titulaire de la carte d'identité n° *****443 : Présidente

Fathia Djebbi titulaire de la carte d'identité n° *****023 : Vice présidente

Basma Khemiri titulaire de la carte d'identité n° *****870 : Trésorière.

2022R02515SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date enregistré à la recette des finance Menzel Bourguiba Bizerte le 11/8/2022 quittance M056097 Enregistrement n°22201401. Mr Slime Ben Habib Ayari titulaire de la CIN 08930801 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à 43 avenue Hédi Chaker Menzel Bourguiba Bizerte pour tout commerce à Mr Fathi ben Ibrahim Mahfoud CIN 08223960 et à Mr Nadhir Ben Omar Azizi CIN 08048835 la publication a eu lieu aux journaux Echourouk et le Quotidien du 22/9/2022, toute opposition doit être signifiée chez le maître Amjad Jbaliya l'avocat à son bureau sis à 74 rue cheikh Idriss Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T.

2022T01141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances de Fouchana le 14/10/2022 quittance n° M086401 n° d'enregistrement 22204510 LA ST AJROUDI SARL RC n°E1665438. A vendu à Mme Souhir Hamoudi tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme vente de pièces de rechanges situé à l'avenue de la Liberté Fouchena.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à l'adresse du gérant de la vendeuse Mr Mohamed Amine Ajroudi sis au 4 rue Ghassen Alkoli Cité Ibn Sina Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le Quotidien le 21 octobre 2022.

2022T01142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa le 12/10/2022 sous le n° 22206372 quittance n°121417, la Sté FRANCOELIO SARL son siège social 27 rue Farhat Hached Sidi Rezig 2033, Identifiant unique n°1342120 représentée par sa gérante Mme Leila Jedidi ép Ayechi, CIN 00099635 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à 02 Av Habib Bourguiba la Marsa, à Mr Anis Kanzari, cin n°08307002.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Faten Bousselmi 7bis Rue Ghandi Tunis, dans un délai de 20 jours à dater de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à Echchrouk du 19/10/2022.

2022T01145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de Fonds de commerce signé le 11 et 13 octobre 2022 enregistré Habib Thameur Tunis en date du 18/10/2022 reçu n°2067749, n° d'enregistrement 22203190, Sté "PARA M" a vendu à Sté PAYLESS PARA la totalité du fonds de commerce (Parapharmacie) sis 21 Rue Syrus le grand les oppositions seront recueillis entre les mains de Me Besma Abbessi Avocate 6 Rue d'Angleterre Tunis.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 20 octobre 2022.

2022T01149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat légalisé le 5/9/2022 enregistré à la recette des finances Tajerouine le 19/9/2022 sous le n°M022360 Mr Aymen Ben Echihi Ben Béchir Omrani demeurant à cité Bourguiba Tajerouine Le Kef a vendu à Mr Alaa Eddine Ben Ali Ben Bouzienne Omri demeurant à la rue 7 novembre Tajerouine Le Kef tout son fonds de commerce (boucherie) exploité au marché central de Tajerouine.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Temps et Essabah du 02/10/2022.

2022T01151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 20/9/2022 enregistré à El Jazira le 27/9/2022 quittance n° M066078, monsieur Yassine Guenichi demeurant à Jelma Sidi Bouzid, a vendu à monsieur Hassen Abdellaoui demeurant à Rue Fabrika Tunis, le fonds de commerce, exploité dans le local n°3 sis à Tunis 39 rue Sidi Boumendil.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de maître Nabiha Bouabidi, 43 rue El Jazira Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien la Presse du 19/10/2022.

2022T01154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Hammam chott le 30/9/2022 quittance n°M035938 sous le n°22201855 Mr Hamza Rbaiia a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Résidence Fafani rue 1 Octobre n°B3 exploité entant que vente produits paramédicales à Mr Jamel Hmaidi.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'Avocat sis à 33 Rue Khairediine Barbarousse Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. entre les mains de l'Avocate Sawssen Mejri dans son bureau sis à Rue Bizerte n°6 étage 1 Ben Arous.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 8/10/2022.

2022R02512FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du 30/8/2022 enregistré le 11/10/2022 à la recette des finances nouvelles Médina sous le numéro 22204401 quittance M073463 Mr Noureddine Hajri CIN n°04685731 et de matricule fiscal 1109818Q vend à la société Wagen Services de matricule fiscal 1779338F la totalité du fonds de commerce sis au 21 Rue Ibn Arafa Ben Arous destiné à la vente des peintures automobile et tôlerie et peinture autos.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 21 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT au 21 Rue Ibn Arafa Ben Arous.

Cet avis a été publié aux Journaux Echourouk et le Quotidien du 20/10/2022.

2022R02514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p le 3/10/2022 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 3/10/2022 sous le 22203484 quittance n°M069633, Mr Karim Ayari n° CIN 07853567 délivrée le 4/5/2018 a vendu à Mr Oussama Souissi n° CIN 12353804 délivrée le 26/4/2017 le fonds de commerce de fruit secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Khmais El Hajri.

Les oppositions seront devant l'acheteur Mr Oussama Souissi à son adresse touihriya bilarijia Jendouba.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/10/2022.

2022R02516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 11/10/2022, quittance numéro M085525, numéro d'enregistrement 22204453. Madame Riahi Mejda a vendu à Madame Ghanmi Yosra, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour

vente de volailles et viandes blanches, sis au 23 Avenue de la Terre, Cité el Amal 2 Fouchana. Toutes les oppositions doivent être présentées au local d'exploitation du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 20/10/2022.

2022R02521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé en date du 14 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 15 septembre 2022 sous le n°22204486 quittance n°M082941, Monsieur Jobran ben Moncef Gharbi cède la totalité du fonds de commerce destiné pour activité de vente de fruits secs sis à Grombalia délégation Grombalia gouvernorat de Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Madame Nadia bent Mohamed Issawi.

Les appositions devront être adressées auprès de la rédactrice de l'acte maître Tarhouni Faten avocat prés la cour de cassation et exerçant à l'Avenue de la Paix appartement Awatef Galala deuxième étage Grombalia Nabeul. Cette annonce a été publiée dans les journaux la Presse et Al-sahafa le 22 septembre 2022.

2022R02527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Ksar Helal le 14/10/2022 quittance n°63517. Hosni Chouchen a cédé à Syrine Rajab la totalité du fonds de commerce du local commercial nommé «Helal Riadhi» demeurant n°03 colisée Zarrad n°97 Rez-de-chaussée Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal (identifiant unique 0767030/Q) avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 19/10/2022.

2022S01236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/9/2022 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1932 Sousse le 30/9/2022 quittance n°M071829 enregistrement n°22202022 Mr Ben Ali Nabil, titulaire de la CIN n°02992206 délivrée le 17/9/1996, a cédé à Mr Wael Jedid titulaire de la CIN n°09330271 délivrée le 28/12/2010 demeurant à Rue Ali Doudech la totalité du fonds du commerce toute sorte de commerce au local sis à rue Ibn Khaldoun Sousse Immeuble Foyer Chebbi n°8 pour une valeur de 24 milles dinars.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à son adresse ou à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 22/10/2022.

2022S01237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat de vente en date du 31/8/2022 enregistré au bureau des finances de Moknine le 6/10/2022 sous le n° de quittance 63387 et le n° d'enregistrement 22202037, SIRINE BN HALIMA a vendu à SALWA BN DIA, tout un fonds de commerce situé au RDC local d'environ 16.5 m² prêt à exploiter une boutique de vente de toute activité commerciale et composant le local commercial, avec tous ses éléments physiques et moraux, d'où les oppositions se font entre les mains de SALWA BN DIA au lieu de sa résidence à l'Avenue de la République n°07 à Moknine durant 20 jours de la date de publication de l'avis au journal officiel.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 18/10/2022.

2022S01239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé du 29/9/2022 et enregistré à la recette des finances Zaouit Sousse n° de quittance 11032224 et n° d'enregistrement 22201320, Mr Said Zaied, titulaire de la CIN n°05823527 identifiant unique 0750143/N/C/000, a vendu à Mme Karima Berrfayfa titulaire de la CIN n°06935476, tout le fonds de commerce exploité dans le local sise à Route Sidi Abdelhamid Kesibat Sousse dont l'activité de Boulangerie.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cette vente a été publiée le 5/10/2022 au journal Echourouk.

2022S01246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité de Hammam - Sousse le 10/10/2022 ; enregistré le 11/10/2022 à la recette des finances Hammam - Sousse sous le numéro 22205462 ; reçu n° 105729 ; Ali Ben Taher Ben Abdelhafidh Hejji vend à Imed Ben Hassen Ben Ahmed Kattoussi la totalité du fonds de commerce lui revenant qui exploité pour le commerce (Vend matières d'alimentation) ; situé à l'Avenue Maamoun Hammam Sousse 4011 ; enregistré à RNE sous n°1278627/A ; avec tous ses éléments corporels et incorporels et les oppositions seront faites chez l'acheteur à la même adresse du local sujet de vente; dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication; un extrait du contrat de vente a été publié au journal Echourouk le 19/10/2022.

2022S01247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 13/10/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir 13/10/2022 sous n°22206286, reçu n°M060365.

Mr Kais Souki titulaire de la carte d'identité nationale n°06877601 résident à l'avenue Ali Bourguiba Skanesse Monastir a cédé à Mr Mourad Maaoui de nationalité Tunisienne titulaire de la carte, d'identité nationale n°06979302 résident à rue Rmada maison n°244 la totalité du fonds de commerce «taco tak» il s'agit d'un fast-food exploité dans le local n°46 sis à résidence el mourabitine Monastir. Toute opposition au paiement du prix doit être adressé à Mr Aymen Maaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°06871912 qui a désigné son domicile élu rue Rmada maison n°244 Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort. Un extrait de cette annonce est publiée au journal Elchourouk du 22/10/2022.

2022S01248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 20/9/2022 enregistré à la recette des finances sous le n°22201048 quittance n°M044023, Mme Nourhen Lajmi titulaire de la CIN n°08162746 a acheté de la part de Mr Mohamed Amine Jamoussi titulaire de la CIN n°05388284, entant que représentant légal de la STE TOP SELECTION, la totalité du fonds de commerce exploité en : Quincaillerie générale sis à route de Taniour Km 6.5 rue Mohamed Kames n°110 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «ESSABEH» sous le n°23469 en date du 15/10/2022.

2022X01303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/10/2022 enregistré à la recette des finances palais des finances de l'Ariana le 18/10/2022 Quittance n°M132962 sous le n° d'enregistrement 22205520.

Mme Maalej Manel demeurant : résidence Méditerranée Appt 8A Jardins de Carthage Tunis, a vendu à Mme Labidi Yamina demeurant Cité Zayatine Mourouj Ben Arous qui a élu domicile au 01 Rue Dakar Nouvelle Ariana (poissonnerie), la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Kehna n°37 Nouvelle Ariana ; à un montant de trente mille dinars.

Toute opposition, doit faite entre les mains de la venderesse MAALEJ MANEL à son domicile élu : 7 Bis Place Pasteur Rue Mohamed Badra Le Belvédère (Pharmacie MAALEJ) dans un délai de 20 jours à compter de la date de la présente insertion au JORT.

Ce présent avis est paru au journal Al Chourouk en date du 20/10/2022.

2022402604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré à la Recette des Finances Beb Souika Tunis le 19/10/2022, sous le n°22202252, reçu n°MO71900, Madame Sassi Radhia annonce qu'elle vient d'acheter de Monsieur Sellami Fethi, la totalité du fonds de commerce exploité au local B6 et au local B7 sis au rez-de-chaussée du complexe commercial «Yassmine Centre» situé au 31 Boulevard Béchir Sfar, Beb Souika - Tunis, entant que dépôt et local exploité dans la vente de produits alimentaires et de consommation divers. A partir de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne et jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt jours, toute opposition à cette vente doit être réclamée au domicile de l'acheteur sis au 1 Bis Impasse de la Chanson Rue du Fort Halfaouine Tunis.

Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et la Presse le samedi 22/10/2022.

2022402615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Charguiya le 29/9/2022 sous le n°22207848 quittance n°M116991. Mr Hichem Kouki a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 01 rue barazenji ex rue 66 cité kahdra avec la totalité de la somme de neuf mille deux cent dinars (9200D) à Mr Amor Argrebi. Les oppositions peuvent être formées dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT au local vendu cet acte a été publié aux journaux Alchourouk et Le Quotidien du 5/10/2022.

2022402616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 29-10-2022 enregistré à la recette des finances el Menzah VI le 12-10-2022 sous le n°22207054 quittance n°M140334 Mr Nassreddine Khadri demeurant à 6 rue Youssef Jaayet el Menzah 6, Ariana, et enregistré au registre national des entreprises sous identifiant unique 0598728C, a vendu à la Sté "Sacré cœur" demeurant son siège social au 90 rue el basatine Chotrana 1 la Sokra, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en «salon de thé et fast-food», exploité dans le local sis 6 rue Youssef Jaayet el Menzah VI, Ariana connue sous le nom "MAXIM'Z", avec un prix de deux cent mille dinars.

Les oppositions seront formulées auprès maître Teissir Assbai avocat à la cour de cassation ayant son cabinet sise à immeuble sanwen 4ème étage bureau n°2, 7 avenue Habib Bourguiba, le Bardo Tunis, et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 23/10/2022.

2022402618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 10/10/2022 enregistré à la recette des finances Cité Tathamone le 13/10/2022 n°22204177, Q n°M086860, Mme Aicha Bent Bechir Dorgham, demeurant au 24 avenue nouvelle ère ennaser2, a vendu à Mr Faicel Ben Mokthar Hkimi demeurant au 12 rue 1537 Cité Tathamone Ariana, le fonds de commerce -salle d'exposition - exercé au local sis à Mnihla route de Bizerte, avec tous ses éléments au prix de 10.000,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Elhajji Masmoudi Sonia à son bureau sis au 56, rue de Syrie Tunis dans les délais légaux. Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 22/10/2022.

2022402620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 10/10/2022 enregistré à la recette des finances Cité Tathamone le 13/10/2022 n°22204176, Q M086858, Mme Aicha Bent Bechir Dorgham, demeurant au 24 avenue nouvelle ère ennaser2, a vendu à Mr Faicel Ben Mokthar Hkimi, demeurant au 12 rue 1537 Cité Tathamone Ariana, le fonds de commerce exercé au local sis à Mnihla route de Bizerte, avec tous ses éléments au prix de 10.000,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Elhajji Masmoudi Sonia, à son bureau sis au 56, rue de Syrie, Tunis.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 22/10/2022.

2022402621FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Sousse le 6/9/2022 sous reçu M029654 n°22301171 Mme Chayma Bennasr titulaire de la CIN n°09796169 a loué à titre de location-gérance à Mme Chahra Hmaydi titulaire de la CIN n°09278613 la totalité du fonds de commerce nommé jardin d'enfants «MAMLKATI», registre de commerce n°A0915002019, RNE 1598200F sis à la rue Grenade n°1 Sousse, pour une durée de 5 années renouvelables du 15/9/2022 au 14/9/2027. Cet avis a été publié aux quotidiens La Presse et Essahafa du 27/9/2022.

2022S01235FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat de location en date du 01/10/2018 signé entre les parties à la municipalité de Monastir le 01/10/2018 enregistré au bureau des finances de Monastir le 5/10/2022 sous le n° de quittance M059092 et le n° d'enregistrement 22306104, loue : BDIOUI RAOUDA Epouse GOMRASSI, à La société "L'EXPERT" représentée par son gérant "ABIDI ZIED", tout un local commercial situé au mezzanine gauche de l'immeuble GHOMRASSI situé à l'avenue du combattant suprême Monastir destiné pour l'activité "formation continue" entant qu'activité principale et pour l'école de formation professionnelle" entant qu'activité secondaire : qui sont deux activités commerciales qui s'exercent dés la date du contrat de location jusqu'à la date de cette publication au JORT et aux journaux quotidiens de ce fait est constitué au local un fonds de commerce d'une valeur s'élevant à environ 100 milles dinars du fait de l'exploitation continue des deux activités commerciales au local.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 18/10/2022.

2022S01240FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/10/2022 sous le n°22306126 ; Monsieur Faycel Essoussi demeurant cité Rmeda Monastir a loué à Société Essouki de commerce la totalité du fonds de commerce exploité en vente des articles sanitaires et produits quincaillerie sis n°120 route cité Rmeda Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions seront adressées au cabinet de Monsieur Ghomrassi Omar sis à Rue de Martyrs Monastir et ce au plus tard dans un délai de 20 jours suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk du 21/10/2022.

2022S01242FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

En vertu du premier procès-verbal, du 28 Août 2021, en signatures légalisées le 8 février 2022, et du second procès-verbal, du 11 septembre 2021, en signatures légalisées le 8 février 2022, il est constitué le syndic des copropriétaires de la résidence «Emna», sise à Résidence Emna, Route Kantaoui Sousse.

Président du syndic : Makrem Wnayes.

Membres du syndic : Yosra Ben Ameur et Sihem Grouz.

2022S00904APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25/3/2022, une nouvelle instance a été élue pour le groupement agricole des jeunes de la région de Sidi Ahmed, composé :

- Mr Ali Zaghdoudi : Président

- Mr Youssef Zaghoudi : Secrétaire général

- Mr Anis Zagdoudi : Trésorier.

2022R02517APSF2

Syndic des copropriétaires

«Résidence ZAHRET EL MADINA1»

Objet : Election d'un nouveau Bureau de syndic

Suivant P.V daté du 11/9/2022 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 20/10/2022 sous le n°22702285 quittances n°M057766 les copropriétaires de la «Résidence ZAHRET EL MADINA1» sise à Ezzahra, ont élu le nouveau bureau de syndic pour le mandat allant du 11/9/2022 au 10/9/2023 et qui est composé de : Mr Adel Hichri : Président, Mme Lamia Ben Mansour : Trésorière.

2022R02528APSF2

Déclaration de constitution de syndic de résidence

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 27/6/2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6, Tunis le 8/7/2021 sous le n°21704220, quittance n°69338, et suite à l'approbation des services de la municipalité de l'Ariana en date du 4/10/2022, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence Maya sise à Avenue Hédi Nouira, Cité Ennasr2, Ariana.

Le bureau syndical élu par cette assemblée se compose des membres suivants :

Mr Haithem Ajroud : Président

Mr Rafaâ Houerbi : 1er vice-président

Mr Mohamed Nadhem Bouzid : 2ème vice-président

Mr Mohamed Aziz Ben Zakkour : trésorier

Mme Lamia Mehri : Membre.

2022402584APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Compagnie arabe de recouvrement S.A inscrite au R.C Tunis n°B159212002, sise à la rue 8368 immeuble zitouna Montplaisir, Tunis.

Partie saisie : Mahmoud Hachana, CIN n°00778189, demeurant à 3 rue de la Liberté Menzah 5 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 7 Rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble saisi revenant à la partie saisie objet du T.F n°2502 Ariana dénommé "Insigem" contenant 03 H 98 A, sis à Cité Ettamir Ariana, il s'agit d'une villa d'un rez-de-chaussée.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 379 000D000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 21/11/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de premier instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine,

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2022T01152VEPA1

Vente aux enchères publiques

Parties indivises

Cabinet maître Wadie BENALI

Avocat à la cour de cassation à Kebili

Tél : 75492504

Partie saisissante : Mr Mustafa Draouil, CIN 04865317, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Kebili

- en qualité de créancier,

Partie saisie : Mr Walid Moftah : CIN : 04893005; fonctionnaire, demeurant à Kebili,

- en qualité débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Ali Wadie Avocat, Immeuble ELMAGUZAOUI. 2ème étage, 4200 Kebili. M/F0987573S

L'objet de la vente :

- 23255.667 parts indivises De la propriété dénommée Fathiya objet du titre foncier 31436 Kebili avec une superficie de soixante-dix mille soixante-sept mètres carrés, (70067 m²) 70067 parts contenant 185 de palmiers DEGLA en cours de production, 70 palmiers moyens et 100 petits palmiers, plusieurs arbres fruitiers de pêches Grenades, figues, raisins et olives à un puits d'eau avec une pompe émergée 7.5cv (énergie solaire) et un réservoir d'eau, avec un entrepôt pour la collecte de matériaux agricoles. La propriété est délimitée au Sud : Une route agricole et ensuite un lot n°02, zone Jemna sous la lettre C4, à l'ouest : un lot n°04 zone Jemna C4 en à l'est : Sabkha, au nord : Sabkha.

Mise à prix : Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères est (192 256.000 dinars) cent quatre vingt douze milles et deux cent cinquante six dinars hors frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : lundi 28 novembre 2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kebili.

Charges grevant la propriété :

Inscription valant saisie immobilière en faveur de Mr Mohamed Ben Ali Ben Dhifallah : agriculteur demeurant à Ben Gardane en date du 10/02/2022 dossier 01/2022 n°693 ; sur 23255.667 parts indivises de la totalité 70067 parts de la propriété 31436 Kebili.

La visite des lieux : la visite de terrain saisi pourra avoir lieu tous les jours, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Kebili ou a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Ben Ali Wadie selon l'horaire administratif.

2022R02524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohamed Ben Khémaies Naouali, Titulaire de la CIN n°04116898, demeurant à Mesjed Aissa rue Ibn Meskin.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

6348 parts de 12696 parts indivises objet du titre foncier n°85410 Monastir, les parcelles n°675- 680-684-697-714, d'une superficie totale de 12696 m², située à Mesjed Aissa consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers, et quelques amandiers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 16/11/2022 à 9h.

Mise à prix :

Quatorze milles cinq cent soixante quatre Dinars 400 millimes (14.564,400 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S01238VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Ines Ben Houssine Badri, sans profession, domiciliée à Cité Ezzouhour Hajeb Layoun Kairouan, titulaire de la carte d'identité nationale n°07606670 délivrée le 16/02/2015.

2- Le débiteur saisi : Hamza Ben Noureddine Ben Ammar Sbei, ouvrier, domicilié à ROSSFALL 424.9107 VR Nâsch Suisse, titulaire de la carte d'identité nationale n°07523816 délivrée le 27/6/2011.

3- L'avocat poursuivant : Maître Manel Abbassi, avocate à la cour d'appel, étude à rue Soukeina Bent El Houssine immeuble Rabbaoui, 2ème étage, Kairouan, id. fiscal : 1161290/C.

4- Le bien immobilier objet de la saisie : Toutes les parts en indivision, à la propriété de Hamza Sbei, estimées à 25876 parts en indivision du morcellement du bien immobilier objet du titre foncier n°64390 Kairouan, composé de 35876 parts, sises dans le secteur de Hajeb Layoun centre, délégation de Hajeb Layoun, gouvernorat de Kairouan et représentant la parcelle de terrain agricole n°32 de superficie de 25873 m².

5- Les charges réelles grevant le bien immobilier : Une opposition conservatoire inscrite au registre foncier en date du 4/11/2020, Tome 169, n°4317 au profit de Mohsen Faidi, document de paiement de trente-six mille dinars.

6- La mise à prix : Le prix est fixé à soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix dinars (64.690.000 d).

7- Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt-huit novembre deux mil vingt-deux (28/11/2022) à partir de huit heures trente du matin à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

8- Visite : La propriété peut être visitée tous les jours de la semaine de huit heures trente du matin à 17 heures du soir en l'étude de l'huissier de justice Maître Montassar Abbassi. Toute personne qui veut enchérir doit consigner au moins la mise à prix. Pour plus de renseignements, vous pouvez voir le cahier des charges déposé à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan ou de contacter l'étude de l'avocat poursuivant.

2022S01241VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Société Extras Carrelages de Gabès, S.A, I.U 1250478K, R.C : B22103952012, ayant son siège social à l'hôtel Anis avenue Slaheddine Ayoubi Gabès. 2) Héritiers Haouat Batita : Asma Bent Abdessalem Wnaies, Abdelhamid Amine Batita, Jihen Batita, Anis Batita, Ilyes Batita, 3) Mohamed Skandar Ben Ridha Ali Chaabane, 4) Mayeda Bent Ali Amira, tous demeurant à cité Ezouhour rue Anbar Mtorroch Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°8682 Gabès dit «Al-Manara» sis à rue Salaheddine Al-Ayoubi, Gabès, au niveau de la route principale n°1 dans un lieu caractérisé par son intense activité économique et à proximité de nombreux équipements de base et d'importantes installations commerciales, délimité par une voie du nord et du sud, de l'est par la rue Salaheddine El-Ayoubi, où se trouve son entrée principale et de l'ouest par une habitation appartenant aux héritiers d'Ali Batita. Il s'agit d'un bâtiment à usage d'hôtel dénommé "Hôtel Anis". Il se compose d'un rez-de-chaussée et de quatre étages supérieurs, dont la surface totale couverte de chacun d'eux est de 357 m², et un toit d'une surface totale couverte de 93 m², détaillé comme suit :

1) Rez-de-chaussée : Il contient : *Du coté est : l'entrée principale, une bagagerie, une réception et un café. * du coté nord : escaliers de secours, dépôt du café, local poubelle, réservoirs du gaz et du carburant, et une chaufferie. * du coté sud : un bureau d'accueil, un espace qui ouvre sur 4 toilettes, des escaliers pour les clients, un ascenseur, des escaliers pour les ouvriers, au milieu des deux escaliers, il existe un espace pour l'aération. *Du coté ouest : un entrepôt pour les marchandises, une chambre froide et une buanderie.

2) Le 1er étage : contient : * Du coté est : un restaurant. * Du coté nord : escaliers de secours, une cuisine complète avec toutes ses nécessités, y compris des pièces pour le stockage des légumes, de la viande, des poissons, des boissons, et autres. * Du coté ouest : une salle pour les ouvriers avec toilettes et douche, et une deuxième salle pour les ouvrières avec toilettes et douche, avec le restaurant des ouvriers. *Du coté sud : des escaliers pour les clients avec un ascenseur, un espace auquel se trouve 4 toilettes pour les clients et des escaliers pour les ouvriers avec un ascenseur, au milieu des deux escaliers il y existe un espace pour l'aération.

3) Le deuxième étage : contient : * du coté est : une suite avec deux pièces centrales en guise de hall d'accueil, une salle de bain du coté de son entrée avec tous ses équipements, trois chambres doubles dont chacune dispose d'une salle d'eau bain avec tous ses équipements. *Du coté nord : escaliers de secours, trois chambres triples, dont chacune dispose d'une salle de bain avec tous ses équipements. * Du coté sud : des escaliers pour les clients avec un ascenseur et d'autres escaliers pour les ouvriers avec un ascenseur, et au milieu des deux escaliers il existe a un espace pour l'aération. * Dans le coin sud-ouest : une salle divisée en deux parties, l'une pour l'administration et l'autre pour les archives.

4) Troisième étage : avec la même division et le même contenu qu'au deuxième étage.

5) Quatrième étage : avec la même division et le même contenu que les deuxième et troisième étages.

6) Le toit : contient 2 réservoirs d'eau, une salle pour les mécanismes d'ascenseur, 2 passerelles, et deux petites salles pour conserver les archives et les ordures.

5- Mise à prix : Sept cent soixante-douze mille trois cent vingt dinars (772.320,000), frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi vingt huit novembre deux mille vingt deux (28/11/2022) à partir de 9 heures.

7- visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X01304VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocate à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 510047/E/A/P/000

Tel : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Parties saisies : 1- Ridha El Kéfi - coiffeur - titulaire de la CIN n°05156392

Demeurant : * Appt n°3-2, 3ème étage Imm n°23 Résidence El Hana Mourouj 5 Ben Arous.

* 20 Rue d'Algérie Tunis.

* 35 Rue 10114 El Kabaria 2 Tunis.

2-Nadia El Kéfi- coiffeuse - titulaire de la CIN n°07020894

Demeurant : -* Appt n°3-2, 3ème étage Imm n°23 Résidence El Hana Mourouj 5 Ben Arous.

* 20 Rue d'Algérie Tunis.

* 35 Rue 10114 El Kabaria 2 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocate à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit d'un appartement n°3-2, sis au 3ème étage Immeuble n°23 Résidence El Hana Mourouj 5, Délégation Mourouj,

Gouvernorat Ben Arous (y compris les parties indivises et communes), situé dans une zone d'habitation et loin du métro; l'appartement est constitué d'un salon, de 3 chambres, une cuisine avec séchoir et une salle de bain ; ayant une superficie couverte de 85.02 m² ; il est équipé de toutes les commodités.

Mise à prix : Quarante Huit Milles Dinars (48.000.000 DT) après la déduction de la proportion légale de 40 %

Date et lieu de la vente : Jeudi le 24 novembre 2022 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe de Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfakh.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2022402613VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Pour la deuxième fois

Suite à la requête de la société internationale de recouvrement des créances formulée par son représentant légal et suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 6/5/2021 sous le n° 44688 ; le maître Mouna Foughali huissier de justice dans la circonscription de Tunis, avise le public qu'il sera procéder le jeudi 10 novembre 2022 à partir du 11h du matin à la vente d'un fonds de commerce de café -KIM CAFE- avec tous ses éléments qui le composent d'un local conçu café rendu à son propriétaire madame Anissa Jgham titulaire de la carte nationale d'identité n°00532752 sise à place el Menzah 1 n°8, 1002 El Menzah Tunis.

Le fonds de commerce est composé de :

Eléments corporels : 21.960.000 Dinars

Eléments incorporels : 156.936.117 Dinars

Et ce ; en sus de frais de poursuite, des droits d'enregistrement du PV de la vente et des honoraires de l'huissier chargé de l'exécution de la dite vente.

Quiconque désirant participer à cette mise aux enchères doit verser (17.889.611) dinars cash ou bien un chèque certifié.

Pour plus d'informations et pour la consultation du cahier de charge veuillez prendre contact avec le cabinet de maître Mouna Foughali sise à 44-46 avenue de la Liberté 6ème étage bur n°602 Lafayette Tunis.

2022402617VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance de Sfax

Affaire n°646

En date du 20 octobre 2022 et dans le cadre de l'affaire n°646 Monsieur le juge chargé des affaires de distribution auprès du tribunal de première instance de Sfax a ordonné l'ouverture de la procédure de distribution de l'argent consigné à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M036805 en date du 5-9-2019 d'un montant de 95.000.000 dinars et ce suite à la requête de distribution des deniers déposée par Maître Aida Ben Ayed au nom de sa cliente à la recette des finances Sakiet Eddeyir Sfax contre son débiteur Samir Ben Mostapha Tastouri et le reste des créanciers énumérés d'après l'ordonnance sur requête de consignation des deniers du prix de vente de l'immeuble immatricule objet du titre foncier n° 36780 dénommé Houria.

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article 476 du c.p.c.c énonce ce qui suit : Dans les trente jours de la publication, de l'insertion prévue de l'article 466, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du Tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468 qui édicte : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents. Cet avis a été rendu conformément aux deux articles 466 et 467 du c.p.c.c.

2022X01305VEPA2

Avis de faillite

TUNIBAT

Siège social : 5, avenue Casablanca - Cité Erriadh, Borj Cedria, Ben Arous

Identifiant Unique : 0976486K

En vertu du jugement n°288 du 11/10/2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a décidé la mise en faillite de la société TUNIBAT et la désignation de monsieur Wissem CHENIOUR syndic de faillite sous la tutelle du juge commissaire Monsieur Aymen ESSAADI.

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au bureau du syndic de faillite sis au n°8, rue HABIB CHRAITA Ariana 2080 - Tél : 52922822 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de

cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2022402607VEPA2

Jugement d'ouverture des procédures

Du Règlement judiciaire et ouverture d'une période d'observation

Société ARAMYS DIFFUSION

I.U : 0566041/B

Siège social : 25 Rue Abdelaziz EL SAOUD Manar 2 Ariana

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 13 octobre 2022 sous le n°958, il a été décidé ce qui suit :

- L'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation de neuf mois en faveur de la société ARAMYS DIFFUSION.

- Désigner le juge Madame Nesrine Ben HFAIEDH juge commissaire.

- Désigner l'Administrateur Adel GHLISS pour contrôler les actes de gestion et examiner le plan de redressement établi par la société et le modifier le cas échéant.

Il appartient aux créanciers de la société ARAMYS DIFFUSION de présenter, dans un délai de 30 jours, les justificatifs de leurs créances à l'Administrateur judiciaire directement contre décharge à son bureau sis au 2 bis Rue de l'ARGENTINE, Imm Argentina 5ème étage bureau n°4 le Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022402614VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Nouvelle Promotion Immobilière

S.A au capital de 1000.000dt

Identifiant unique : 047453EPM000

Siège social : Avenue Hédi Nouira Résidence Amira, BM2 Ennasr 2 Ariana

Monsieur,

Les actionnaires de la société Nouvelle Promotion Immobilière sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le mardi 9 novembre 2022 au siège de la société sis à l'Avenue Hédi Nouira Immeuble Amira BM2 Ennasr 2 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des Bilans au 31/12/2021.

2- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

3- Questions diverses.

4- Autorisation de déposer et publier.

2022T01150SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : OWTOS-

Siège social : 22, Rue des Entrepreneurs, Immeuble Hertz Charguia 2

S.A au capital : 240 000 DT

Matricule fiscal : 1023273G

CNSS : 269941-87

Les actionnaires de la Société OWTOS sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 novembre 2022 à 11 heures au siège de la Société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transformation de la forme juridique de la société en SARL.

2- Modification des statuts.

2022R02523SANB3

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE ZARZIS GMZ SA

Capital 50.000

Port de Zarzis 4170

R.C : B201212005

Matricule Fiscal : 900756/A/M/000

N° d'affiliation CNSS : 153146-80

Suivant P.V de 25-8-2022, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 25/8/2022 sous le n°0478593, Quittance n°M092467, le conseil d'administration a convoqué l'Assemblée Générale ordinaire pour se réunir le 5 Novembre 2022 à 10 heures du matin au siège et à fixer son ordre de jour comme suit :

1- Récitation du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'année 2021

2- Lecture des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2021

3- Adoption du rapport d'activité et des états financiers de l'année 2021

4- Adoption des Conventions à la lumière du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2021

5- Décharge des membres du Conseil d'administration

6- Nomenclature des résultats de l'année 2021

7- Détermination de la prime de présence

8- Appel à l'organisation du Conseil d'administration et de l'élaboration de son ordre du jour

9- Autres sujets.

2022R02531SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 29 novembre 2022

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910/ A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites

et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis, sont invités à se réunir, le mardi 29 novembre 2022 à 9 heures au siège de la Banque, en une Assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.

2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

6. Quitus aux administrateurs,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2021.

9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.

10. Information des représentations dans d'autres conseils d'administration et des autres situations prévues par l'article 192 du code des sociétés commerciales.

11. Approbation de la nomination d'administrateurs au Conseil d'administration.

12. Renouvellement de mandat de deux administrateurs au Conseil d'administration

13. Renouvellement du mandat des deux administrateurs indépendants au Conseil d'administration.

14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date dé l'Assemblée.

2022R02544SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 29 novembre 2022

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910/A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray - Centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis, sont invités à se réunir, le mardi 29 novembre 2022 à 11h au siège de la Banque, en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2022R02545SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LE PLATRE CHIRURGICAL

S A au capital social de 58 500 DT

Siège social : 23 Rue Ibn Bassem Menzah 4

Identifiant unique : 012501 G

Messieurs les actionnaires de la société le plâtre Chirurgical sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 29/11/2022 à 10 heures à l'adresse suivante Immeuble Morjène 2 bureau n°10 Cité Mahrajène Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2022.

2. Décision de liquidation.

3. Nomination d'un liquidateur et fixation de sa rémunération.

4. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2022402606SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE»

S.A. au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Imm. El Wifek - Bloc A23 Rue Abderrahmen Azzem

Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1015819 Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de

Sbeïtla «BYZACENE » sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 novembre 2022 à Tunis, à 10 H au siège social de la CDC Gestion afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020.

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020.

3. Lecture des Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

4. Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2020.

5. Affectation du Résultat de l'exercice 2020.

6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Pouvoirs pour formalités.

2022402610SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE»

S.A. au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Imm. El Wifek - Bloc A23 Rue Abderrahmen Azzem Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1015819 Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 22 novembre 2022 à Tunis, à 11 H au siège social de la CDC Gestion afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

3. Modification corrélative des statuts.

4. Pouvoirs pour formalités.

2022402611SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BAOBAB TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598 V

Les actionnaires de la société BAOBAB TUNISIE SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 18 novembre 2022 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- L'approbation du quitus donné aux administrateurs démissionnaires, selon le Conseil d'Administration du 27 septembre 2022 ;

- La Ratification de la cooptation des administrateurs;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités;

- Questions diverses.

2022402623SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Mohamed Ben Hassine Ben Mohamed Haddaji, titulaire de la carte d'identité n°01919936, déclare la perte d'un titre de propriété n°11/11915, objet du titre foncier n°38662 Kairouan, nommé - RAJA- du terrain agricole sis à Hembez - Khazazia - Kairouan sud Gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Ettaben - Kairouan, le 5/8/2022 sous le n°118.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 10/8/2022.

2022S01243DIVD2

Avis

Mme Sihem Bent Salem Ben Bachir Belghith informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de superficie 1600m² situé à route Saltaniya km13 Sfax est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 au cours de 30 jours de cette publication.

2022X01300DIVD2